

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**  
**DELIBERATION N° 45**

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAUBOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARDFELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

**Absentes:**

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

*Entendu le rapport de Mme Durruty,*

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** – Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque.

Dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire, la Communauté d'agglomération Pays basque met en œuvre un dispositif d'accompagnement méthodologique et technique auprès des communes afin de mettre en place l'adressage sur la totalité de son périmètre. La Ville de Bayonne a été précurseur en la matière depuis une quinzaine d'années.

Compte tenu de l'expertise reconnue du pôle « géomatique et topographie » de la Ville de Bayonne et devant la nécessité de réaliser cet important chantier de manière qualitative et dans des délais contraints, il est apparu souhaitable à la Communauté d'agglomération Pays

basque de faire appel à la responsable du pôle « géomatique et topographie », pour apporter l'expertise méthodologique et technique dans cette démarche. Elle comprend la réalisation d'un guide méthodologique, la production des supports de travail destinés aux communes, le conseil et l'accompagnement des élus, l'analyse de l'adressage existant et réalisé y compris dans son volet multilingue, la communication de la base de données auprès des institutionnels et prestataires privés ainsi que la diffusion de ces données en open data.

Dans cette optique, cet agent effectuera 25 % de son temps de travail, soit 1 jour par semaine, auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque.

La Ville de Bayonne lui versera la rémunération totale correspondant à son grade et la Communauté d'agglomération Pays basque remboursera 25 % du montant de la rémunération et des charges sociales de l'intéressée. Ces remboursements pourront faire l'objet d'un réajustement par rapport au temps réellement consacré à la Communauté d'agglomération Pays basque, au vu d'un état établi par le Directeur des systèmes d'information de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de cette mise à disposition du 1er août 2018 au 31 mars 2019, ainsi que la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,**

Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),  
MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGE, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne